



## CONSEIL MUNICIPAL

=====

SEANCE du 7 mars 2023

=====

### PROCES-VERBAL

**PRESENTS** : Mr Lionel JOUNEAU, Maire, Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Patrice KERVADEC, Mme Joëlle GUIMARD, Mr Patrick LEMESLE, Adjoint, Mme Anne-Sophie REGENT, Mr Gérard MONTOIR, Mr Jean-Jacques FRADIN, Mr Robert LECHAT, Mme Mélanie LEMASSON, Mme Laurence MORICE, Mr Michel SEGUY, Mr Yannick SEVESTRE, Conseillers Municipaux

**ABSENTS EXCUSÉS:**

*Le quorum étant atteint à 20h00, Mr le Maire déclare la séance ouverte.  
Mr Gérard MONTOIR est élu secrétaire de séance*

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du 24 janvier 2023

**Information sur les décisions prises par le Maire :**

DC 2023 002 du 06/02/2023 : Vente de l'ancien groupe électrogène, au prix de 500€, à la commune de Saint-Vincent-sur-Oust.

*Il est ensuite procédé à l'examen de l'ordre du jour.*

### DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### **CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL** **Habilitation du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan**

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
- Vu le Code des assurances.
- Vu le Code de la commande publique.
- Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,
- Vu les ordonnances 2015-899 du 23 juillet 2015 et décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Le Maire expose :

▫ L'opportunité pour la commune de SAINT-PERREUX de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

▫ Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques ;

▫ Que notre commune adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2023 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R2124-3 du Code de la commande publique.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre commune, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, l'assemblée décide à l'unanimité que le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan est habilité à souscrire pour le compte de notre commune des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

▫ AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL :

- Décès
- Accidents du travail - Maladies imputables au service (CITIS)
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

▫ AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL OU AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC :

- Accidents du travail - Maladies professionnelles
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune de SAINT-PERREUX une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : **4 ans**, à effet du **1<sup>er</sup> janvier 2024**
- Régime du contrat : **Capitalisation**

*Arrivée de Mr Jean-Jacques FRADIN en séance.*

## **CONVENTION COMMUNAUTAIRE – Actualisation** **SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE**

Monsieur le Maire présente le service commun de Redon Agglomération dédié aux systèmes d'information et du numérique, et rappelle la convention proposée aux communes membres de l'EPCI, et validée en Conseil Municipal du 17 mai 2022.

La place toujours plus importante des technologies informatiques, la promotion et l'extension de l'usage de la dématérialisation dans le champ public local, le poids de la cybersécurité et la volonté partagée d'élargir des services à la technicité importante à d'autres communes et établissements publics relevant du territoire, ont conduit à créer un service commun dans le domaine des systèmes d'information et du numérique, au sein de Redon Agglomération. Ce service commun est ouvert aux communes membres et à leurs établissements associés par voie d'adhésion à la convention.

Mr le Maire explique que certains articles de ladite convention ont fait l'objet d'actualisations, et cette nouvelle version est présentée à l'assemblée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-4-2, qui prévoit la constitution et la gestion de services communs, fonctionnels aussi bien qu'opérationnels, entre EPCI, communes et leurs établissements publics ;

Vu la convention validée par délibération du 17 mai 2022 ;

Vu les évolutions présentées de ladite convention ;

Sur le rapport de Mr le Maire, et après en avoir délibéré, les élus :

- valident à l'unanimité la convention présentée
- autorisent Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette affaire
- décident que la commune de SAINT-PERREUX s'engagera sur le socle complet, comprenant 4 niveaux d'interventions, l'audit et le groupement d'achats.

\*\*\*\*\*

## INFORMATIONS

Maison des associations : Le planning est respecté. La pose du Placoplatre est terminée et l'enrobé a été réalisé devant le bâtiment. Il reste à faire : électricité, faux-plafonds, sols et peinture.

Futur local associatif et jeunesse:

- Enedis posera le compteur le 16 mars et la livraison des algécos est prévue pour fin mars.
- Le permis de construire est en cours d'instruction et devrait être validé dans les prochains jours.

Mobilier: La commune de Saint-Jacut-Les-Pins a fait part aux communes voisines qu'elle souhaite vendre des chaises qui ne lui ont que très peu servi. Visuellement, elles ont l'air en parfait état, et permettraient d'équiper la maison des associations et le local jeunesse à moindre coût, puisque le tarif est de 5€ la chaise et 150€ le chariot de 21 chaises. Les élus décident d'acheter 2 chariots complets et 12 chaises supplémentaires, soit un total de 360€.

Chemin Rural de la Vérie Sud : Mr le Maire explique qu'un riverain du chemin a construit des murets de clôture sur le domaine public et qu'il convient de régulariser la situation. Suite à une réunion sur place, le propriétaire a accepté de régulariser par l'achat de la zone empiétée. Nous attendons sa formulation écrite avant d'engager la procédure de déclassement par enquête publique puis la vente de la nouvelle parcelle à borner.

Conseillère Numérique: Le contrat de projet prendra fin au 31 août prochain. Suite au succès de ce dispositif, l'Etat souhaite le poursuivre pour 3 années mais avec un financement réduit. Une réunion des 5 communes associées a été organisée afin d'échanger sur les volontés ou pas de prolonger ce service. Compte-tenu du contexte financier, il a été décidé de ne pas poursuivre le dispositif à compter de septembre prochain.

Personnel communal: Un agent communal est toujours en arrêt de travail jusqu'au 24 mars. Il est actuellement remplacé par un jeune, sur les mêmes missions.

Argent de Poche: L'opération est relancée cette année pour les jeunes de 15, 16 et 17 ans échus. Les périodes seront les suivantes : 2 semaines sur les vacances d'avril, et 8 semaines du 12 juin au 4 août. Les dossiers de candidatures sont à déposer avant le 31 mars.

CIAS: Lors du dernier Comité de Pilotage, le bilan de 2022 a été présenté avec un léger déficit. En revanche, le budget prévisionnel de 2023 annonce un déficit de près de 30 000€. Les dernières compétences prises par le CIAS

ont probablement contribué à fragiliser l'équilibre financier de la structure. Cela induit beaucoup de questionnements sur l'avenir du CIAS et de ses compétences, et sur le scénario choisi pour combler le déficit. Il faudra être attentif sur les mois à venir.

CME: Les élus se sont réunis le vendredi 3 mars et se sont répartis sur 2 commissions :

- Animation et Sport
- Culture et Médiathèque

Suite aux échanges, quelques idées commencent à émerger.

Environnement: Un petit groupe de jeunes pérusiens travaillent sur un projet autour de l'environnement et souhaiteraient le présenter le samedi 25 mars, lors de la matinée organisée pour nettoyer la commune des déchets sauvages.

Mar'Soins: Un nouveau dispositif est lancé sur le territoire, sur le thème de la santé. Un camion aménagé circulera prochainement sur le territoire de Redon Agglomération, avec des professionnels de santé qui orienteront les malades vers des spécialistes ; ils pourront également mener quelques dépistages médicaux.

Finances: La commission s'est d'ores-et-déjà réunie pour définir les attributions de subvention pour cette année. La prochaine réunion du 21 mars sera dédiée à l'étude du budget qui sera proposé en Conseil Municipal du 4 avril.

Communication: La commission ne proposera désormais que 2 bulletins par an afin de participer à l'économie du budget. Ainsi, la prochaine édition sortira en juin et les compte-rendus de conseil n'y figureront plus.

Ombrière photovoltaïque: La société Étoile Solaire propose l'installation de ces équipements dans les villages. Ils viendront prochainement présenter ce dispositif à la population potentiellement concernée.

\*\*\*\*\*

### DATES À RETENIR

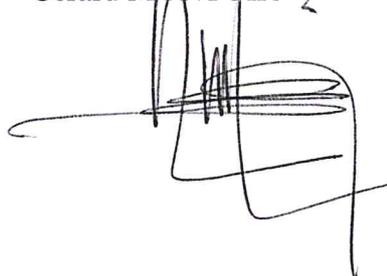
Mercredi 8 mars à 18h30 : Commission Médiathèque  
Vendredi 10 mars à 18h30 : réunion Compostage – Résidences de l'Oust  
Mardi 14 mars 19h30 : Commission Action Sociale  
Mercredi 15 mars à 19h : Commission Règlement des nouveaux bâtiments  
17 et 18 mars : Opération broyage de végétaux  
Lundi 20 mars à 19h30 : Commission Embellissement  
Mardi 21 mars à 18h00 : Commission Finances  
Samedi 25 mars : Matinée environnement  
Mardi 4 avril à 20h : Conseil Municipal

\*\*\*\*\*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22h00.*

*Procès-verbal approuvé en Conseil Municipal du ...4 avril... 2023...*

Le secrétaire  
Gérard MONTOIR



Le Maire  
Lionel JOUINEAU

